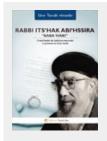


## Traité Baba Metsia

## Michna 4 - Chapitre 3

שְנֵים שֶהִפְּקִידּו אֵצֶל אֶחָד, זֶה מָנָה, ְוֶזֶה מָאתֵים, זֶה אוֹמֵר "שֶלִי מָאתַים", וֹזֶה אוֹמֵר "שֶלִי מָאתַים", נוֹתֵן לָזֶה מָנָה וְלָזֶה מָנָה, וְהַשְאָר ְיהֵי מֻנָח עַד שֵיבא אֵלֵיהו. אָמַר רְבִּי יוֹסֵה: אָם כֵּן, מַה הִפְּסִיד הַרַמַּי? אֶלָא, הַכֹּל ְיהֵא מֻנָח עַד שֵיבא אֵלֵיהו. אֶלָא, הַכֹּל ְיהֵא מֻנָח עַד שֵיבא אֵלֵיהו.

Lorsque deux personnes ont confié (chacun) un dépôt à un tiers, l'un 1 Mané et l'autre 2 Manés, que l'une prétende : « C'est moi qui ai déposé les 2 Manés », et que l'autre prétende (également) : « C'est moi qui ai déposé les 2 Manés », il (le gardien) doit donner 1 Mané à l'une et 1 Mané à l'autre, et le reliquat doit rester déposé (en suspens) jusqu'à ce que vienne [le prophète] Eliahou. Rabbi Yossi a dit : « S'il en est ainsi, qu'a donc perdu l'escroc ? En fait, c'est l'ensemble [du dépôt] qui doit rester déposé (en suspens) jusqu'à ce que vienne [le prophète] Eliahou! »



## Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez: Tel. (Fr): +33.1.80.91.62.91 - (Isr): +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions